

## 1.1 marchés publics

### DECISION N° 2023/41

#### Marché public de travaux pour la création d'une extension du pôle culturel

##### Marchés allotis

Lot(s)	Désignation	Estimation HT
1	GROS ŒUVRE VRD FACADES	330 500€
2	CHARPENTE COUVERTURE TUILES ETANCHEITE	108 500€
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	42 250€
4	CLOISONS DOUBALGES FAUX PLAFONDS PEINTURE	42 100€
5	REVETEMENT DE SOLS FAIENCES	37 500€
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	50 100€
7	SERRURERIE	26 500€
8	PLOMBERIE	92 000€
9	ELECTRICITE	45 000€
TOTAL HT		774 450.00 €

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal, prise en exécution de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2123-1,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2023,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 11 avril 2023,

Vu la réception des offres au nombre de 30,

Vu la commission interne d'achat réunie le 26 juin 2023,

Vu l'analyse des offres conformément aux dispositions du règlement de consultation du dossier,

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer les marchés de travaux à :

LOT 1 A MARIO MORETTI dont le siège social est à PERNES LES FONTAINES – 84 - AVEC UN MONTANT HT DE 320 126.19 EUROS

LOT 2 A VOISSIER dont le siège social est à L ISLE SUR LA SORGUE – 84 - AVEC UN MONTANT HORS TAXE DE 98 171.10 EUROS

LOT 3 A MGV dont le siège social est à CARPENTRAS – 84 - AVEC UN MONTANT HORS TAXE DE 55 216.63 EUROS

LOT 4 A DG PEINTURE dont le siège social est à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE – 84 - AVEC UN MONTANT HORS TAXE DE 49 390.35 EUROS

LOT 5 A RIGOUDY dont le siège social est à SAULCE SUR RHONE – 26 - AVEC UN MONTANT HORS TAXE DE 40 000 EUROS

LOT 6 LOT DECLARE INFRACTUEUX EN L'ABSENCE D'OFFRES REMISES.

LOT 7 A ART DU METAL dont le siège social est à SALON DE PROVENCE – 13 - AVEC UN MONTANT HORS TAXE DE 17 533.00 EUROS

LOT 8 A BEAUMOND dont le siège social est à CARPENTRAS – 84 - AVEC UN MONTANT HORS TAXE DE 97 040.40 EUROS

LOT 9 A BRES dont le siège social est à VENASQUE – 84 - AVEC UN MONTANT HORS TAXE DE 40 000 EUROS

SOIT UN MONTANT TOTAL HT DE 717 477.67 SOIT TTC 860 973.20 €

Les marchés démarreront par l'émission d'un ordre de service pour chacun des lots pour une durée de 9 mois incluant le mois de préparation.

**Article 2** : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3** : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A MAZAN, le 26/06/2023

Le Maire,

Louis BONNET

